

Séance du 22 Juillet 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Vente de livres réformés.

La médiathèque est régulièrement amenée à opérer des tris dans ses collections. Certains documents font l'objet de dons, d'autres sont pilonnés.

Parmi ces documents voués à la destruction, une partie, obsolète et encombrante, est encore en « bon » état même si elle est d'aspect vieilli. Elle pourrait faire l'objet d'une vente au public. A l'issue de la vente, les documents n'ayant pas trouvé preneurs pourront alors être éliminés.

Le prix des livres sera de 1€ pour les documentaires et 2€ pour les romans et bandes dessinées.

Les sommes récoltées par cette vente seront reversées aux associations suivantes oeuvrant pour l'accès à la lecture : Fondation Zinsou et Lire et Faire lire.

La vente sera organisée au cours du mois de septembre, un samedi, dans le square de la médiathèque centre-ville (ou dans la salle Romaine) et sera assurée par le personnel de la médiathèque.

Cette vente est une première qui pourra être renouvelée à l'avenir au regard de son succès et de ses retombées auprès du public.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le recours à ce type de ventes et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur organisation ;
- de fixer le tarif comme indiqué ci-dessus dans le cadre de la régie de la médiathèque municipale ;
- d'approuver le principe du reversement de la recette générée au bénéfice des associations nommées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.